



Numéro de Révision: 004.1

Date de sortie: 10/21/2025

### 1. IDENTIFICATION

<b>Désignation de l'article:</b>	<b>Clover Silicon Carbide Pat Gel Water Mix</b>	<b>Numéro IDH:</b>	233027
<b>Type de produit/utilisation recommandée:</b>	Aiguisage enceinte	<b>numéro d'item</b>	39478
<b>Restriction d'utilisation:</b>	Non identifié	<b>Région:</b>	Canada
<b>Raison sociale:</b>	<b>Votre contact:</b>		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887(appel à frais virés)		
	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887(appel à frais virés)		
	Internet: www.henkelna.com		

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

**DANGER:** H335 - PEUT IRRITER LES VOIES RESPIRATOIRES.  
H350 - PEUT PROVOQUER LE CANCER.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
CANCEROGENICITE	1A
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3

#### PICTOGRAMME(S)



#### Conseils de prudence

<b>Prévention:</b>	P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P261 - Évitez de respirer des brouillards/vapeurs. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
<b>Intervention:</b>	P304+P340+P312 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.

Numéro IDH: 233027

Nom du produit: Clover Silicon Carbide Pat Gel Water Mix

**Stockage:** P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.  
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**Élimination:** P405 - Garder sous clef.  
P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

**Autres dangers** Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Carbure de silicium	409-21-2	30 - 60
Diéthanolamine	111-42-2	0.1 - 1
Cristobalite	14464-46-1	0.1 - 1
Triéthanolamine	102-71-6	1 - 5

\*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

#### Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

**Inhalation:** Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.

**Contact avec la peau:** Laver à l'eau savonneuse. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

**Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**Ingestion:** Si conscient boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.

**Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):** Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.

**Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:** Non disponible

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyen d'extinction approprié:** Not applicable. Le produit est une dispersion aqueuse

**Agents extincteurs inappropriés:** Non disponible

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:** Néant

**Feu inhabituel ou risques d'explosion:** Néant

Produit ou gaz issus de la combustion: Oxydes de carbone.

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

**Mesures de protection de l'environnement:** Ne pas laisser le produit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.

**Méthodes de nettoyage:** Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Racler le matériau renversé et placer dans un récipient fermé pour mise au rebut.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation:** Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention.

**Stockage:** Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Carbure de silicium	3 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 10 mg/m3 TWA Fraction inhalable. 0.1 FIBERS/CM3 TWA Fibre 3 mg/m3 TWA particules alvéolaires 10 mg/m3 TWA particules inhalables	5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales 50 MPPCF TWA poussière totales	Rien	Rien
Triéthanolamine	5 mg/m3 TWA	Rien	Rien	Rien
Diéthanolamine	1 mg/m3 TWA Fraction inhalable et vapeurs. (PEAU) Fraction inhalable et vapeurs.	Rien	Rien	Rien
Cristobalite	5 mg/m3 TWA Fraction inhalable. 1 FIBERS/CM3 TWA Fibre 0.025 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	1.2 MPPCF TWA Respirable. 0.05 mg/m3 TWA Respirable. 0.05 mg/m3 TWA (Poussière alvéolaire) (Poussière alvéolaire) 0.025 mg/m3 OSHA_ACT (Poussière alvéolaire) 0.05 mg/m3 PEL Poussière alvéolaire	Rien	Rien

**Remarques sur la conception des installations techniques:**

Une ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour contrôler la contamination aérogène.

**Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

**Protection des yeux:**

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral.

**Protection de la peau:**

Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est.

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

<b>Etat physique:</b>	Liquide, Pâte
<b>Couleur:</b>	Gris
<b>Odeur:</b>	Doux
<b>Seuil de détection d'odeur:</b>	Non disponible
<b>Valeur pH:</b>	Non disponible
<b>Pression de vapeur:</b>	Non disponible
<b>Point / zone d'ébullition:</b>	141 - 482 °C (285.8 - 899.6 °F)
<b>Point/domaine de fusion:</b>	Non disponible
<b>Densité/Densité relative::</b>	1.3089
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Hlus lourd que l'air.
<b>Point d'éclair:</b>	> 93 °C (> 199.4 °F) Cleveland en vase ouvert
<b>Inflammable/Limites inférieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Inflammable/Limites supérieures d'explosion:</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non disponible

<b>Inflammabilité:</b>	Non applicable
<b>Taux d'évaporation:</b>	Inférieur à l'acétate de butyle.
<b>Solubilité:</b>	Non disponible Eau
<b>Coefficient de partage (value logarithmique)::</b>	Non disponible
<b>Teneur VOC:</b>	Essentiellement zéro
<b>Viscosité dynamique:</b>	Non disponible
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non disponible
<b>Caractéristiques de la particule:</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition:</b>	Non disponible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>Stabilité:</b>	Stable
<b>Réactions dangereuses:</b>	Ne se produira pas.
<b>Produits de décomposition dangereux:</b>	Hydrocarbures.
<b>Produits incompatibles:</b>	Des oxydants forts.
<b>Réactivité:</b>	Non disponible
<b>Conditions à éviter:</b>	Températures élevées.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition probables:** Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

### Effets potentiels sur la santé

**Inhalation:** Peut irriter les voies respiratoires.  
**Contact avec la peau:** Peut causer une réaction allergique de la peau.  
**Contact avec les yeux:** Ce produit peut provoquer l'irritation aux yeux.  
**Ingestion:** Ne devrait pas être nocif par ingestion.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Carbure de silicium	Rien
Diéthanolamine	Oral LD50 (Rat) = 710 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 1.82 g/kg
Cristobalite	Rien
Triéthanolamine	Oral LD50 (Rat) = 8.0 g/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 20,000 mg/kg

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Carbure de silicium	Poussières nuisibles		
Diéthanolamine	Corrosif Irritant	Allergène	Foie Respiratoire
Cristobalite			Cancérogène Système immunitaire Reins Poumon
Triéthanolamine	Irritant	Allergène	

Substances dangereuses	NTP cancérogène	IARC cancérogène	OSHA cancérogène (Spécifiquement réglementé)
Carbure de silicium	Non	Groupe 2A	Non
Diéthanolamine	Non	Groupe 2B	Non
Cristobalite	Connu pour être cancérogène pour l'homme.	Groupe 1	Oui
Triéthanolamine	Non	Non	Non

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé  
Division: Rien  
Numéro d'identification: Rien  
Groupe d'emballage: Rien

**Transport aérien (ICAO/IATA)**  
**Nom d'embarquement correct:** Non réglementé  
**Division:** Rien  
**Numéro d'identification:** Rien  
**Groupe d'emballage:** Rien

**Transport maritime (IMO/IMDG)**  
**Nom d'embarquement correct:** Non réglementé  
**Division:** Rien  
**Numéro d'identification:** Rien  
**Groupe d'emballage:** Rien

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### Information sur la réglementation Canadienne

**Statut LCPE LIS/LES:** Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

### Information sur la réglementation des Etats Unis

**État de l'inventaire TSCA 8 (b):** Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:**  
Format des nouvelles fiches de données de sécurité.

**Préparé par:** Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

**Date de sortie:** 10/21/2025

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.